



SYNDICAT PROFESSIONNEL DES  
PRODUCTEURS D'AUXILIAIRES  
POUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Paris, le 27 Juin 2014

### COMMUNIQUE :

## **La défense et la promotion de la profession des producteurs de ferments et de présure évoluent : les anciens adhérents du SPPAIL rejoignent le SYNPA.**

Dès février 1942, les producteurs de présure et de ferments s'étaient organisés en groupement, ce qui avait été possible grâce à un décret de 1941 sur les groupements professionnels laitiers. A cette époque, l'Institut Pasteur faisait partie des membres du groupement, comme l'entreprise Roger située à la Ferté sous Jouarre et l'entreprise Présure Granday à Beaune. La convention fondatrice du groupement comporte la phrase : « *les représentants de la zone libre seront élus ultérieurement* ».

Structurée, la profession a créé en 1946 le SPPAIL, syndicat professionnel des producteurs auxiliaires pour l'industrie laitière. Dès 1946, le SPPAIL comptait 34 adhérents. En 1949, il en compte 42. Début des années 90, trois acteurs majeurs de la profession coexistent : Chr Hansen, Rhône-Poulenc et Sanofi.

En 2013, il compte 8 entreprises : Biocéane, Chr Hansen, Danisco France (groupe DuPont de Nemours), DSM Food Specialties, Laboratoires ABIA, Laboratoires Standa, Laboratoires Central des présures, SAS LIP.

Aujourd'hui, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre pour les producteurs de ferments et de présure. Le SPPAIL a été dissout et les anciens membres ont décidé de rejoindre le SYNPA pour faire face aux défis de la profession.

Le SYNPA représente les producteurs et distributeurs d'ingrédients de spécialité de la chaîne alimentaire.

Les enjeux demeurent nombreux : construire le dossier européen d'autorisation de la présure en application du règlement « enzymes alimentaires », poursuivre le dialogue avec la communauté scientifique sur les ferments et faire connaître les bénéfices de ces ingrédients de spécialité que sont les ferments et la présure.

Avec leur adhésion au SYNPA les ex-adhérents du SPPAIL continueront à défendre de façon renforcée les intérêts de leur profession et de leurs clients.